

**COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DU DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
le 26 Mars 2018**

DÉCLARATION PRÉALABLE

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

UNITE SGP POLICE membre de la FSMI – FO ne peut commencer ce CHS-CT sans déplorer une fois de plus, une fois de trop, le nombre de suicides dans nos rangs en constante et tragique augmentation notamment 2017. En ce début d'année on déplore malheureusement déjà trop de suicides.

Si nous constatons que l'administration tente de mettre en œuvre depuis des années divers plans de prévention suicide, sans réel succès malheureusement, UNITE SGP POLICE regrette que notre ministère, une fois encore, agisse sur les symptômes alors qu'il devrait s'attaquer aux causes ...

S'il est important d'essayer de déceler le passage à l'acte, il serait plus efficient d'éviter que nos collègues se retrouvent en situation de mal être.

Nous ne pouvons d'ailleurs, en préambule de cette déclaration, faire l'impasse sur les cycles horaires dé-sociabilisants, ne permettant pas une vie de famille équilibrée.

Alors comment aujourd'hui parler de prévention sur le suicide sans aborder les cycles horaires permettant une véritable vie de famille et une resocialisation du policier ?

Au-delà des cycles horaires, il convient aussi d'aborder la problématique du management.

Un management qui n'a pas évolué au fil des années, déconnecté des réalités de terrain, infantilisant nos collègues et déresponsabilisant nos collègues gradés.

Ce type de management ne prenant en compte que les tableaux de chiffres et non l'humain, est dévalorisant.

Nos collègues n'en peuvent plus de ce manque de considération, facteur incontournable du mal-être dans les services.

Alors, si la mise en place de cellules de veille faisant le constat des risques psycho-sociaux dans les services est nécessaire, mettre fin à la politique du chiffre serait certainement un facteur important de lutte contre les risques psycho-sociaux.

Bien entendu, l'ensemble des services de jour est concerné par cette problématique, policiers, ADS, personnels administratifs, techniques et scientifiques. Mais, s'il est une population policière que nous oublions souvent, ce sont nos collègues travaillant la nuit.

UNITE SGP POLICE a pris ce dossier à bras le corps voici maintenant plus d'un an.

Notre dossier spécifique sur le travail de nuit qui a été remis à l'administration en septembre 2016, a enfin été pris en compte au niveau national et doit maintenant être décliné au plan local.

La première de nos revendications sur ce dossier « NUIT », était de :

1. Faire prendre en compte officiellement le risque et l'impact sur la santé, risque avéré, du travail régulier de nuit.
2. Identifier officiellement les collègues travaillant, ou ayant travaillés de nuit.
3. Une fois le risque reconnu et les collègues identifiés, mettre en place le suivi nécessaire pour minimiser les impacts du travail régulier de nuit sur nos collègues concernés.

Pour se faire UNITE SGP POLICE avait sollicité Monsieur le Directeur Général pour la reconnaissance d'un statut de travailleur de nuit notamment par le déploiement de la fiche individuelle d'exposition aux risques.

Au même titre qu'un moniteur de tir qui est suivi par la médecine de prévention pour son exposition aux risques de la plombémie, un policier exposé régulièrement au risque du travail de nuit doit bénéficier du même suivi régulier.

A la demande de notre organisation, le CHS CT du réseau DGPN vient de mettre en place cette fiche individuelle.

Cette fiche d'expositions aux risques doit maintenant être déployée sur le département et rédigée pour l'ensemble des policiers exerçant tout ou parti de la nuit, et dans tous les cas au regard du code du travail, soit 270 heures annuelles minimum, dans le créneau 21 heures/6heures.

UNITE SGP POLICE demande que l'assistant de prévention ainsi que les chefs de service soient sensibilisés à ce risque avéré et que nos collègues nuiteux bénéficient du suivi qui leur est dû.

UNITE SGP POLICE fera de 2018 l'année de la prise en compte par notre ministère de la spécificité du travail de nuit et des risques qui en découlent.

Prévention, information, amélioration des équipements spécifiques, prise en compte des risques pour leur santé, allocation spécifique, retraite, à ne pas en douter 2018 sera l'année de revendications en faveur de ces policiers travaillant de nuit.

Nous demandons à ce que la condition des « nuiteux » de la Police Nationale soit enfin prise en compte.

C'est cela qu'ambitionne UNITE SGP POLICE-FO, membre de la FSMI-FO.

Nous vous remercions de votre écoute et demandons à ce que la présente déclaration soit annexée au procès-verbal de cette réunion.

